

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE
DE TRANSITION**

**COMMISSION DES FINANCES
ET DU BUDGET (COMFIB)**

RAPPORT N°2023-033/ALT/COMFIB

**DOSSIER N°069 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT AUTORISATION
DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE CREDIT N°7308-BF,
SIGNE LE 29 MAI 2023 A OUAGADOUGOU ENTRE LE
BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE
DE DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE FINANCEMENT DU
PROJET DE RESILIENCE ET DE COMPETITIVITE DE
L'ELEVAGE (PRECEL)**

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par
le député **Issaka TAPSOBA**, rapporteur.

Septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 12 septembre de 09 heures 40 minutes à 12 heures 35 minutes et le jeudi 14 septembre de 14 heures 34 minutes à 16 heures 14 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séances de travail, sous la présidence des députés Moussa NOMBO et Drissa SANOGO, respectivement Président et Vice-président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de crédit n°7308-BF, signé le 29 mai 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet de Résilience et de Compétitivité de l'Élevage (PRECEL).

Au préalable, la COMFIB a tenu une séance d'appropriation sur le projet de loi, le lundi 11 septembre 2023 de 11 heures 40 minutes à 12 heures 40 minutes.

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par le Commandant Ismaël SOMBIE, Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député Marc Bertin GANSORE ;
- la Commission du développement durable (CDD) par le député Kanibè TUINA ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par le député Moctar Sidiki BARRY.

Les listes de présence sont jointes en annexe.

Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, le Président de la Commission a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du Gouvernement ;
- débat général ;
- examen du projet de loi article par article ;
- appréciation de la Commission.

I. AUDITION DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs en trois points :

- contexte et justification du projet ;
- description technique du projet ;
- coût du projet et caractéristiques du financement.

En guise d'introduction, le Ministre a souligné que dans la perspective de relever les défis de son développement socio-économique notamment les problématiques d'une croissance économique forte, inclusive et résiliente, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que de l'emploi décent pour les jeunes et les femmes, le Gouvernement du Burkina Faso a fait du secteur agrosylvopastoral et halieutique, un secteur prioritaire au regard de son importance dans l'économie nationale. En effet, le secteur représente 18,4% du Produit intérieur brut (PIB) et environ 60% des emplois. Cependant, il demeure vulnérable à de nombreux chocs, notamment le changement climatique, les conflits et les épidémies. De même, il est dominé par des systèmes de production de subsistance caractérisés par de petites exploitations, une faible productivité des cultures, du bétail et un faible développement des chaînes de valeurs agropastorales.

Bien que d'importants progrès aient été enregistrés grâce aux investissements, des projets et programmes financés par la Banque mondiale comme le Projet d'appui au développement du secteur de l'élevage (PADEL-BF) et le Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS), des défis subsistent, notamment en matière d'amélioration de la compétitivité du sous-secteur élevage et de la résilience dans les systèmes d'élevages sédentaires. C'est pourquoi, le Gouvernement avec l'appui de la Banque mondiale a élaboré le Projet de résilience et de compétitivité de l'élevage (PRECEL) pour capitaliser, dupliquer et mettre à l'échelle les acquis du PADEL-BF.

Le présent exposé de motifs est élaboré en vue de la ratification de l'accord de financement signé le 29 mai 2023 à Ouagadougou pour la mise en œuvre du PRECEL au Burkina Faso.

1- Contexte et justification du projet

Le sous-secteur de l'élevage contribue pour un peu plus d'un tiers au Produit intérieur brut (PIB) agricole. Il contribue aux moyens de subsistance de 86% de la population, notamment par :

- la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- l'accumulation de revenus et de richesses ;
- l'amélioration de la productivité agricole en fournissant la force de traction et les éléments nutritifs du fumier.

La commercialisation du bétail est au cœur de millions de moyens de subsistance. En effet, en 2020, le nombre de bovins vendus était de 1,9 millions, tandis que les ventes de chèvres et de moutons s'élevaient respectivement à 4,3 millions et 2,3 millions. La valeur des exportations d'animaux vivants, de cuirs et de peaux compense largement les importations de produits laitiers et de volailles, ce qui se traduit par une balance commerciale globalement positive pour les produits de l'élevage.

Le potentiel du sous-secteur de l'élevage pour contribuer à la croissance future et aux objectifs de développement économique national est immense. La consommation actuelle de produits de l'élevage s'élève à 67 300 tonnes de viande rouge, 424 millions de litres de lait cru et 26 millions d'œufs. La croissance démographique, l'urbanisation croissante et la prospérité devraient faire augmenter ces niveaux de consommation et par conséquent la demande de produits d'élevage.

D'ici à 2050, la population du pays devrait atteindre 45 millions d'habitants, dont 50% vivront dans les villes. En conséquence, la demande intérieure de viande devrait augmenter de 284%, passant de 272 000 tonnes en 2015 à 1,04 millions de tonnes en 2050, tandis que celle de lait devrait augmenter de 176%, passant de 472 000 tonnes en 2015 à 1,30 millions de tonnes. La même tendance à l'augmentation de la demande de produits animaux est prévue dans la région, où le surplus de bétail du Burkina Faso est actuellement exporté. La combinaison des augmentations prévues de la demande nationale et régionale de produits animaux et de la position d'importateur net du Burkina Faso pour les produits laitiers et avicoles constitue une forte incitation à l'expansion de la production locale et offre des opportunités pour générer une croissance rapide des emplois, des revenus et du développement socio-économique global. Pour réaliser ce

potentiel, il faudra accorder une plus grande attention à l'amélioration de la compétitivité et de la résilience du sous-secteur de l'élevage.

La compétitivité du sous-secteur élevage est notamment entravée par une faible productivité, une orientation commerciale limitée dans le segment en amont de la chaîne de valeurs ainsi qu'une valeur ajoutée limitée. En outre, d'autres défis à la compétitivité et à la résilience sont les faibles capacités techniques et managériales dans les structures de coordination, et les faiblesses de l'environnement politique et réglementaire.

La politique gouvernementale reconnaît l'importance du sous-secteur de l'élevage et la nécessité de résoudre les problèmes qui entravent sa compétitivité. C'est pourquoi, les principaux référentiels de développement au niveau national font du sous-secteur une priorité. En effet, le Plan national de développement économique et sociale, phase II (PNDES II) prévoit un sous-secteur de l'élevage plus productif, durable et orienté vers le marché comme moteur de la croissance économique. De même, le Plan d'actions pour la stabilisation et le développement (PA-SD) accorde une importance au sous-secteur de l'élevage à son objectif spécifique 4.1. La Politique nationale de développement de l'élevage met également l'accent sur l'amélioration de la compétitivité et de la résilience du secteur entre autres, comme moyen de renforcer sa contribution aux objectifs de croissance économique nationale, y compris l'amélioration de la balance commerciale.

Le Projet tire ses fondements des référentiels ci-dessus et sa pertinence ainsi que son bien-fondé résident dans le souci d'apporter une réponse aux crises multidimensionnelles auxquelles notre pays est confronté.

2- Description technique du projet

2.1. Objectifs du Projet

L'objectif de développement du projet est d'améliorer la productivité, la commercialisation et la résilience des principaux systèmes de production animale sédentaire pour les bénéficiaires ciblés dans les zones d'intervention du projet. De façon spécifique, il s'agit d'accroître dans les systèmes de production, la productivité de l'élevage, la commercialisation du bétail et la résilience face aux aléas climatiques.

2.2. Zones d'intervention du projet et bénéficiaires

La zone d'intervention du Projet couvre l'ensemble du territoire du Burkina Faso avec des focus sur les bassins de productions prioritairement accessibles, du point de vue sécuritaire.

Le Projet devrait bénéficier directement à 1 500 000 bénéficiaires (dont au moins 40% de femmes), y compris les éleveurs bénéficiant de l'appui-conseil, des services de santé animale et de financement des chaînes de valeurs.

Le personnel technique et de gestion des agences gouvernementales qui mettent en œuvre les activités du projet et des Ministères concernés, bénéficiant de la formation et du renforcement des capacités fournis dans le cadre du projet sont également des bénéficiaires directs du projet.

2.3. Composantes du Projet

Le Projet est conçu autour de quatre composantes que sont :

Composante 1 : Environnement favorable et services de soutien pour la promotion de l'élevage

Cette composante a pour objectif de renforcer l'environnement politique et réglementaire et les fondements institutionnels pour améliorer la performance et la gouvernance des systèmes de production animale sédentaire au Burkina Faso. Elle sera mise en œuvre à travers trois (03) sous-composantes :

Sous-composante 1.1 : Appui à la formulation des politiques, à la planification et au renforcement des capacités

Cette sous-composante contribuera à améliorer l'environnement des affaires pour investir dans l'élevage et renforcer les capacités humaines et techniques du Ministère en charge de l'élevage afin de prendre en charge efficacement ses principales missions. A cet effet, les principales activités suivantes sont retenues :

- la préparation d'un plan stratégique opérationnel de gestion de l'élevage ;
- la révision et la mise à jour des politiques nationales du sous-secteur de l'élevage ;

- la promotion des réglementations zoo-sanitaires ;
- l'actualisation/révision de la stratégie de gestion intelligente face au climat des ressources génétiques animales, avec comme priorité les grands ruminants et la résilience des races ;
- le renforcement des capacités du Ministère en charge de l'élevage.

Sous-composante 1.2 : Appui à l'élevage et aux services de conseils

L'objectif de cette sous-composante est de renforcer l'offre et l'adoption de pratiques de production animale dont il est prouvé qu'elles améliorent la productivité, la biosécurité et le bien-être des animaux (y compris la résilience au changement climatique), par exemple en réduisant les émissions de Gaz à effets de serres (GES) du secteur. A cet effet, les activités principales suivantes sont retenues :

- la mise en œuvre de la stratégie de gestion des ressources génétiques animales ;
- le développement et diffusion des outils de vulgarisation sur les bonnes pratiques d'élevage ;
- l'amélioration de l'alimentation du cheptel ;
- l'appui aux personnes vulnérables (y compris les PDI).

Sous-composante 1.3 : Appui au renforcement des services de santé animale

L'objectif de cette sous-composante est de renforcer davantage la prestation des services de santé du bétail et d'améliorer la coordination entre les services de santé animale, humaine et environnementale, conformément à l'approche « Une seule santé » pour atteindre une santé optimale pour les personnes, les animaux et l'environnement. L'amélioration de la prestation des services de santé animale augmenterait la productivité en réduisant la morbidité et la mortalité du bétail, améliorant ainsi la résilience de l'élevage et des moyens de subsistance basés sur l'élevage aux chocs climatiques, y compris les maladies induites par le changement climatique. A cet effet, les activités principales suivantes sont retenues :

- le renforcement des systèmes de surveillance en matière de santé animale et santé publique vétérinaire (y compris l'identification et la traçabilité des animaux) ;

- la vaccination contre les principales maladies ;
- la réhabilitation et l'équipement des laboratoires vétérinaires (Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso) ;
- l'assistance technique et l'équipement de la Centrale d'Achats de Médicaments Vétérinaires (CAMVET) ;
- le soutien au plan d'actions « Une seule santé » ;
- la fourniture d'une assistance technique et des équipements aux vétérinaires privés.

Composante 2: Développement des infrastructures d'élevage intelligent face au climat et de chaînes de valeur

Cette composante a pour objectif d'accroître la production globale des chaînes de valeurs, des produits d'élevage ciblés et de réduire les importations de ces produits. Elle s'appuie sur les améliorations en matière de réformes du cadre institutionnel et des investissements au titre de la composante 1 ainsi que sur les résultats du PADEL-BF et sur ceux qui émergent dans le cadre du PRAPS II.

Par ailleurs, la composante devrait garantir une augmentation des investissements privés pour un plus haut niveau de valeur ajoutée, tout en intégrant les mesures d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques. La composante sera mise en œuvre à travers deux (02) sous composantes à savoir :

Sous-composante 2.1 : Appui à la mise en place d'infrastructures productives intelligentes face au climat et à la commercialisation

L'objectif de cette sous-composante est d'atténuer les obstacles physiques et organisationnels à la commercialisation du bétail et à la valeur ajoutée pour les acteurs de la chaîne de valeurs. L'accent sera mis sur la réhabilitation et/ou la mise en place d'infrastructures prioritaires et la fourniture de services qui réduisent les coûts d'entrée et permettent la participation des producteurs aux marchés du bétail et des produits de l'élevage. Pour ce qui est des infrastructures, le projet financera :

- l'appui à des investissements communautaires productifs ;
- la modernisation/l'établissement de marchés à bétail avec des clôtures, des bâtiments administratifs, des sources d'eau, des abris

pour les animaux pour réduire le stress thermique, des ponts bascules, des enclos, des rampes de chargement et des avant-postes vétérinaires tout cela améliorerait le bien-être des animaux, l'efficacité de la commercialisation, et la résilience climatique ;

- la réhabilitation et la modernisation d'un réseau d'abattoirs stratégiquement situés et exploités dans le cadre des réglementations améliorées en matière de sécurité sanitaire des aliments, d'environnement et de santé publique.

Sous-composante 2.2 : Soutien aux acteurs du sous-secteur de l'élevage à l'accès au financement

Cette sous-composante vise à faciliter l'accès au financement et aux services de conseil connexes pour les acteurs des différents segments de la chaîne de valeurs et à aider à attirer l'investissement privé. Les investissements seront orientés essentiellement vers :

- les services de développement commercial pour les acteurs de la chaîne de valeurs du sous-secteur de l'élevage ;
- le renforcement des capacités des institutions financières partenaires (IFP) ;
- la mise en place d'un mécanisme de financement pour le développement de l'élevage.

Tout comme les sous-composantes 1.2 et 1.3, le ciblage du soutien dans le cadre de cette sous-composante donnera la priorité aux populations touchées par le conflit.

Composante 3 : Coordination et gestion du projet

Cette composante traite de tous les aspects liés à la gestion et à la coordination des activités du PRECEL, y compris les réunions du comité de pilotage, le système de suivi et d'évaluation, la communication, les approvisionnements et la gestion des fonds IDA et le suivi des mesures d'atténuation des sauvegardes environnementales et sociales, conformément aux procédures convenues. Par ailleurs, les activités de veille citoyenne seront menées.

Un Manuel d'exécution du projet (MEP) sera adopté avant l'entrée en vigueur du Projet, en tant que compilation de procédures pour la mise en œuvre opérationnelle du PRECEL, englobant les procédures administratives,

fiduciaires, de suivi-évaluation et de protection sociale et environnementale. Il inclura des termes de référence détaillés pour tout le personnel de l'Unité de Gestion du Projet (UGP).

Le mécanisme de mise en œuvre du Projet comprendra une UGP basée à Ouagadougou et des correspondants basés dans les directions régionales du ministère en charge de l'élevage.

Composante 4 : Intervention d'urgence

La composante 4 est un mécanisme de financement des dépenses éligibles en cas de crises ou de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, de chocs économiques graves ou d'autres situations d'urgence au Burkina Faso. Les détails sur les dispositions d'activation et de mise en œuvre des activités dans le cadre de cette composante seront finalisées en tant qu'annexe du manuel d'exécution du Projet.

2.3. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont :

- la productivité des espèces animales dans les systèmes de production ciblés a augmenté pour le volume pondéral en kilogramme (GMQ) par espèce (bovins (40%), ovins (40%), caprins (40%)) et pour la quantité de lait (litres) produite par vache et par an (50%) ;
- le volume des ventes des produits de base ciblés a augmenté pour le lait (50%), la viande (50%) et les œufs (80%) ;
- 120 000 éleveurs ont accès aux pratiques agricoles intelligentes face au climat ;
- 80 000 éleveurs vulnérables touchés par l'insécurité ont été soutenus pour la reconstitution de leurs cheptels dont 40 000 Personnes déplacées internes (PDI).

3- Coût du projet et caractéristiques du financement

3.1- Coût du projet

D'un coût total de 182 605 140 euros soit environ cent dix-neuf milliards sept cent quatre-vingt-un millions cent dix-neuf mille huit cent dix-neuf (119 781 119 819) FCFA, il est financé à hauteur de :

- 141 400 000 euros soit environ quatre-vingt-douze milliards sept cent cinquante-deux millions trois cent dix-neuf mille huit cents (92 752 319 800) FCFA par IDA sous forme de prêt ;
- 7 523 359 euros soit environ quatre milliards neuf cent trente-cinq millions (4 935 000 000) de Francs CFA par la contrepartie de l'Etat Burkinabé ;
- 13 558 511 euros soit huit milliards huit cent quatre-vingt-treize millions (8 893 800 000) de Francs CFA par des bénéficiaires ;
- 20 123 270 euros soit environ treize milliards deux cent millions (13 200 000 000) de Francs CFA par les Institutions financières partenaires.

3.2- Caractéristiques de financement

Les conditions relatives à la mise en œuvre des accords de financement sont les suivantes :

Accord de crédit n° 7308 – BF	
Montant du Prêt	141 400 000 euros soit environ 92 752 319 800 FCFA
Date de signature de l'accord	29 mai 2023
Date initiale d'entrée en vigueur	29 septembre 2023
Commission d'engagement	1/2 de 1 % par an sur le solde de financement non retiré
Différé d'amortissement	10 ans
Maturité du crédit	50 ans
Date de clôture	30 juin 2029

II. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés.

Question 1 : Le Gouvernement a-t-il déjà évalué les acquis du PADEL-BF ? Si oui, peut-il mettre cette évaluation à la disposition de la Représentation nationale ?

Réponse : Le PADEL-B est un projet clôturé et donc dans ce cadre selon les dispositions au niveau national, il dispose d'un rapport d'achèvement. Une étude d'évaluation finale a été réalisée. Les deux documents sont disponibles et peuvent être partagés avec la Représentation nationale.

Les principaux acquis du PADEL-B sont :

- l'augmentation de 130,40% des rendements des bénéficiaires pour la production ovine (Kg/jour) ;
- l'activation de la composante de la gestion des crises qui a permis de mobiliser des ressources au profit de 3240 éleveurs impactés par la crise de la COVID 19 ;
- la réalisation de 110 parcs de vaccination mixte, 35 postes vétérinaires ;
- la construction de la Centrale d'achat des médicaments vétérinaire (CAMVET) ;
- la mise à niveau du laboratoire régionale de Bobo-Dioulasso (LRE) ;)
- le financement de 1 653 micro-projets et 54 plans d'affaires de sous-projets portés par des Alliances Productives. Le coût global de ces microprojets est de 2 995 006 407 FCFA, avec une subvention de 2 061 480 292 FCFA accordée par le projet et un apport personnel cumulé des bénéficiaires de 933 126 115 FCFA. Le coût total des Alliances productives est de 16 698 693 951 FCFA reparti

comme suit : i) une subvention de 8 632 711 103 FCFA apportée par le PADEL-B ; ii) un crédit de 5 018 149 217 FCFA financé par les IFP ; et iii) un apport personnel des promoteurs de 3 046 833 931 FCFA.

Question 2 :

En quoi consiste « le système de production animale sédentaire » ?

Réponse :

Il existe en gros trois types d'élevage : le système d'élevage nomade, le système transhumant et le système sédentaire.

La mobilité des animaux dans le temps et dans l'espace est l'une des caractéristiques fondamentales permettant de différencier les systèmes transhumants, nomade et sédentaire.

La transhumance est la mobilité des éleveurs et de leurs animaux entre deux entités écologiques complémentaire à la recherche de meilleures conditions telles que l'eau et le pâturage.

Le nomadisme se caractérise par les déplacements fréquents des éleveurs et de leur troupeau en fonction de la disponibilité des ressources. Ces derniers n'ont pas de camps établis.

Le système sédentaire est un système où le troupeau reste sur place Il est la source principale de fumier organique car les animaux sont gardés en enclos ou attachés à des piquets toutes les nuits. Il faut cependant noter que le nombre d'animaux conduits sont souvent très limités. Ce système est beaucoup plus adapté dans le contexte actuel de l'insécurité, de la pression foncière et des effets du changement climatiques.

Question 3 : Dans l'exposé des motifs du présent projet, il n'est mentionné nulle part la question relative à la plus-value des peaux et cuirs issus des produits de l'élevage. Est-ce un oubli ?

Réponse : La question des cuirs et peaux est bien prise en compte dans le Projet. En effet, l'approche chaîne de valeur promue au cours de la mise en œuvre assure une prise en compte de tous les segments des différents maillons de la filière bétail-viande dont les cuirs et peaux. Par ailleurs, la construction des aires d'abattages et des abattoirs modernes va permettre d'améliorer la quantité et la qualité des produits du 5^{ème} quartier (peaux, cuirs, cornes, et autres).

Au cours des cinq dernières, ce sont en moyenne 300 000 tonnes de cuirs et 1 468 000 tonnes de peaux qui sont produites.

Question 4 : A la date d'aujourd'hui, les conditions d'entrée en vigueur de ce projet évoqué à l'article 5 de l'accord de prêt sont-elles satisfaites ?

Réponse : Parmi les conditions d'entrée en vigueur, il y a deux conditions qui ne sont pas encore remplies. Il s'agit notamment de la mise en place de l'Unité de gestion du projet et la ratification.

Pour la mise en place de l'unité de gestion, le ministère a pour le moment arrêté le processus de recrutement du personnel pour s'assurer d'une mise en œuvre réussie une fois que le projet serait lancé. Des échanges sont en cours avec le ministère en charge de l'économie et du partenaire financier en l'occurrence la Banque mondiale pour remplir ladite condition dans des meilleurs délais.

Le processus de ratification est en cours et la présente session en est une étape.

Question 5 : **Existe-t-il d'autres bailleurs ou partenaires intervenant dans ce projet dans la mesure où il y a une différence entre le coût total du projet et le montant du prêt ?**

Réponse : Le projet est principalement financé par l'Association internationale pour le développement (IDA). La différence entre le montant du prêt et le coût total du Projet est due au fait que le coût total prend en compte non seulement le prêt d'un montant de quatre-vingt-douze milliards sept cent cinquante-deux millions trois cent dix-neuf mille huit cent (92 752 319 800) F CFA, mais aussi la contribution de l'Etat d'un montant de quatre milliards neuf cent trente-cinq millions (4 935 000 000) FCFA, des bénéficiaires de huit milliards huit quatre-vingt-treize millions huit cent mille (8 893 800 000) F CFA et des institutions financières partenaires de treize milliards deux cent millions (13 200 000 000) F CFA.

Le plan détaillé du financement peut bien être mis à la disposition de l'Assemblée.

Question 6 : **En quoi consiste la part contributive des bénéficiaires du projet dans la mesure où la plupart sont des personnes vulnérables ?**

Réponse : La part contributive des bénéficiaires concernent essentiellement la contribution à la mise en œuvre des sous projets. Le projet prévoit dans ses activités, le financement des sous-projets. Les sous projets à financer seront sélectionnés par appel à projet. Dans le mécanisme de financement, il est prévu une subvention du PRECEL et une contribution des bénéficiaires. Cette contribution dépend de la nature du sous projet, du porteur et de sa taille.

Pour le cas spécifique des personnes vulnérables, il serait demandé à chaque bénéficiaire de contribuer à travers la mobilisation des agrégats et la confection des briques pour

la mise en place des bergeries ou poulaillers. Le projet les assistera avec le kit de construction, le noyau reproducteurs, les premiers soins vétérinaires et des aliments concentrés pour la mise en route de l'activité.

Question 7 : **Le Gouvernement peut-il expliquer l'absence du taux d'intérêt du prêt dans l'exposé des motifs ?**

Réponse : L'absence du taux d'intérêt dans l'exposé des motifs se justifie par le fait que dans le mécanisme de financement de la Banque mondiale, il n'est plus question de taux d'intérêt, mais plutôt d'une commission d'engagement.

Question 8 : **Le Gouvernement peut-il faire le point des ventes issues de la commercialisation en exportation du bétail de 2020 jusqu'en 2022 ?**

Réponse : Selon les données de l'annuaire statistique national 2021, la valeur totale des exportations d'animaux vivants est six cent millions (600 000 000) F CFA en 2020 et de un milliard (1 000 000 000) F CFA en 2021.

Question 9 : **Quel est le niveau de fonctionnement de la CAMVET ?**

Réponse : Le fonctionnement de la CAMVET est déjà enclenché avec la mise en place du Conseil d'administration.

Question 10 : **Le Gouvernement peut-il donner le nombre d'éleveurs qui ont accès aux pratiques agricoles intelligentes ?**

Réponse : Dans le cadre du Projet, il est prévu qu'environ 300 000 éleveurs aient accès aux pratiques agricoles intelligentes face au climat.

Question 11 : **Quelle est la part contributive de l'élevage dans la formation du P.I.B ?**

Réponse : Selon les données de la DGEP (IAP, 2022), la contribution de l'élevage à la formation du PIB était de 2,14% en 2022.

Question 12 : **Quelles sont les mesures d'atténuations prises par le Gouvernement pour faciliter la mise en œuvre de certains projets dont l'exécution se passe généralement en province ou région ?**

Réponse : Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, une Evaluation des Risques Sécuritaires (ERS) assortie d'un Plan de Gestion de la Sécurité (PGS) ont été élaborés et approuvés par la Banque mondiale dans le cadre des instruments de sauvegardes environnementales et sociales. Un spécialiste de la sécurité intégré à l'Unité de Gestion du Projet (UGP) permettra la mise à jour constante des informations sur les risques de sécurité et l'application de mesures d'atténuation des risques, qui feront l'objet d'un rapport mensuel.

Question 13 : **Quelles sont les mesures prises pour pallier le manque de fonctionnaires vétérinaires ayant quitté les zones à forts défis sécuritaires ?**

Réponse : Dans les zones à fort déficit sécuritaire, des relais endogènes sont formés en ce qui concerne les activités de suivi et des appui-conseils en vue de maintenir et d'améliorer la productivité des unités d'élevage

En ce qui concerne les investissements dans le cadre du présent Projet, les prestataires locaux seront identifiés et mis à contribution

Question 14 : Dans l'exposé des motifs, au niveau des zones d'intervention du projet, il est dit que le projet couvre l'ensemble du territoire burkinabè et prioritairement les zones accessibles du point de vue sécuritaire. Plus loin au niveau de la sous-composante 2.2 en ce qui concerne l'accès au financement, il est mentionné que la priorité sera donnée aux populations touchées par le conflit. N'existe-t-il pas une contradiction ?

Réponse : Il n'existe pas de contradiction parce que certaines populations touchées par le conflit sont dans des zones accessibles. La plupart de ces populations sont aujourd'hui des déplacées internes et des populations qui ont subi des destructions d'infrastructures du fait des conflits.

Le processus de ciblage des bénéficiaires pour certaines actions du projet dans les zones accessibles, notamment le processus de reconstitution des moyens d'existence (distribution de noyaux reproducteurs et autres) tiendra compte des personnes vulnérables et de façon spécifique les PDI.

Question 15 : Au niveau de la sous-composante 1.3, il est question de la réhabilitation des laboratoires vétérinaires de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. Qu'en est-il des autres régions ?

Réponse : Il serait important de réhabiliter les laboratoires dans les autres régions, mais l'insuffisance des ressources ne le permet pas. Toutefois, le ministère pourrait prendre en compte la mise en place des laboratoires dans d'autres régions dans le cadre des financements à venir.

**Question 16 : En quoi consistent les activités de veille citoyenne ?
Comment seront-elles menées ?**

Réponse : Les activités de veille citoyenne permettent d'assurer l'engagement citoyen dans le secteur de l'élevage. Elles concernent (i) la sensibilisation des populations à la gestion des réalisations publiques, (ii) le suivi permanent des veilleurs, (iii) les missions de suivi par le Conseil d'administration, (iv) la réalisation des ateliers bilans régionaux de la veille citoyenne, (v) le suivi des campagnes de vaccination effectuées par la Direction générale des services vétérinaires et (vi) le suivi de la mise en œuvre des sous-projets.

Elles seront mises en œuvre par le Réseau de veille citoyenne en élevage (RECiVEL) qui regroupe plusieurs ONGs et associations.

Question 17 : Quelle est la structure actuellement en charge des crises et vulnérabilité en l'élevage ?

Réponse : La structure actuellement en charge des crises et vulnérabilité en l'élevage est le Secrétariat exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA).

Le SE-CNSA est chargé entre autres de :

- de coordonner la mise en œuvre du plan de gestion des crises et vulnérabilités en élevage ;
- d'assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN) et de son plan d'actions ;
- de coordonner la gestion des stocks de sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'aliments pour animaux ;

- de coordonner la mise en œuvre du plan d'actions d'adaptation aux changements climatiques du secteur de l'élevage ;
- de développer le partenariat pour renforcer la résilience des ménages pastoraux.

Question 18 : Pourquoi l'accent n'a pas été mis sur l'élevage des volailles, en particulier celle locale ?

Réponse : L'élevage des volailles de race locale est bien pris en compte dans la mise en œuvre du projet. Il est prévu d'appuyer les PDI en kit de production avicole. Il est aussi prévu des infrastructures communautaires avicoles notamment l'aménagement des aires de ventes modernes et des aires d'abattage de volaille dans les zones urbaines et péri-urbaines.

Le Projet contribuera également à la mise en œuvre des plans d'affaire viables dans le domaine de la production des poulets de race locale.

Question 19 : Quel est le contenu de la notion de gestion intelligente face au climat des ressources génétiques animales ?

Réponse : La gestion intelligente face au climat des ressources génétiques animales consiste à mettre l'accent sur la résilience des races animales locales en priorité les grands ruminants par l'utilisation des races performantes faisant appel à certaines biotechnologies de la reproduction (insémination artificielle et sélection) et l'adoption des bonnes pratiques de mobilisation et de stockage des aliments bétail (culture fourragère, la fauche et conservation du fourrage naturel).

Question 20 : Quelle est la nature du soutien aux 80 000 éleveurs touchés par l'insécurité ?

Réponse : le soutien aux éleveurs touchés par l'insécurité consiste à la mise à disposition de kits d'embouche ou de noyaux de reproducteurs. Chaque kit sera constitué d'animaux (volailles, ovins, caprin ou porcins), d'intrants (sous-produits agro-industriels et produits vétérinaires) et du matériel d'élevage (enclos, mangeoires et abreuvoirs).

Ces éleveurs vont bénéficier également du financement des sous-projets et des activités de renforcement des capacités sur des thématiques variées.

Question 21 : **Le gouvernement peut-il donner d'autres résultats en plus de ceux donnés dans l'exposé des motifs du présent projet ?**

Réponse : Les résultats présentés dans l'exposé des motifs sont les principaux résultats d'impacts et d'effets directs. Les résultats indirects ne sont pris en compte.

Outre les résultats mentionnés dans l'exposé des motifs, la mise en œuvre du projet devra d'obtenir les produits suivants :

- Au moins 1 300 000 agriculteurs bénéficieront d'actifs ou de services agricoles ;
- 10 Centres d'insémination artificielle seront réhabilités ou renforcés ;
- 70% de Bovins, 40% de petits ruminants et 60% de la volaille élevés dans les systèmes intensif seront vaccinés contre les principales maladies prioritaires les concernant ;
- 80 000 vaches seront inséminées ;
- 40 Centres de collecte de lait seront construits/réhabilités ;
- 8 abattoirs modernes seront construits/réhabilités.

Question 22 : **Quelles sont les raisons de la mévente du lait dans certains villages du Sahel (Dori)**

Réponses : L'un des facteurs explicatifs est la suspension des marchés institutionnels que certaines laiteries disposaient avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM) afin d'approvisionner les écoles avec les produits dérivés du lait (yaourt, gapal, dèguè et autres). Cette situation est la conséquence directe de la situation sécuritaire que traverse notre pays

Question 23 : **La maison de l'entreprise est impliquée dans la mise en œuvre du Projet, quelles sont les dispositions qui sont prises pour que le Projet ne soit accaparé par des commerçants ?**

La sélection des bénéficiaires se fera selon un dispositif éprouvé avec des critères bien définis en ce qui concerne les bénéficiaires. La veille citoyenne devrait permettre d'assurer un bon suivi de l'octroi des subventions. Le suivi externe qui inclut plusieurs parties prenantes (Organisations professionnelles agro-pstorales, Banque mondiale, Ministère en charge de l'économie, Ministère en charge de l'agriculture) contribue aussi une transparence dans la gestion de la maison de l'entreprise et à un ciblage efficace des bénéficiaires réels.

III. EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté des amendements intégrés au texte issu de la Commission.

IV. APPRECIATION DE LA COMMISSION

Au terme de l'examen du projet de loi, la COMFIB est convaincue que la ratification de l'accord de crédit objet du présent projet de loi permettra de :

- développer des infrastructures d'élevage intelligent face au climat et des chaînes de valeurs à travers un accroissement des produits d'élevage ciblés et la réduction des importations de ces produits ;
- soutenir les acteurs du sous-secteur de l'élevage dans l'accès au financement adapté afin de stimuler l'investissement privé ;
- mettre en place un mécanisme de financement des dépenses éligibles en cas de crises ou de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, de chocs économiques graves dans la zone d'intervention ;
- faciliter la productivité, la transformation, la commercialisation et la résilience des principaux systèmes de productions animales sédentaires au profit des bénéficiaires ciblés dans la zone d'intervention du projet.

Par conséquent, elle recommande à la plénière l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 14 septembre 2023

Le Président

Le Rapporteur

Moussa NOMBO

Issaka TAPSOBA

ANNEXE : LISTES DE PRESENCE

SEANCE D'APPROPRIATION DU DOSSIER DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
5.	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
6.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
7.	SAVADOGO Yacouba	Membre
8.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
9.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
10.	TAPSOBA Issaka	Membre
11.	FOFANA Haoua	Membre
12.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
13.	KONE Diakalia	Membre
14.	DIALLO Daouda	Membre

Liste des députés Absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
3.	NASSOURI Daaga	Membre
4.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre

SEANCE DES AUDITIONS DU GOUVERNEMENT

DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
5.	LY Hama	2 ^e Secrétaire
6.	DIALLO Daouda	Membre
7.	NASSOURI Daaga	Membre
8.	SAVADOGO Yacouba	Membre
09.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
10.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
11.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre
12.	TAPSOBA Issaka	Membre
13.	FOFANA Haoua	Membre
14.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
Députés des Commissions générales saisies pour avis		
1.	TUINA Kanibè	CDD
2.	GANSORE Marc Bertin	CAEDS
3.	BARRY Moctar Sidiki	CGSASH

Liste des députés Absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre

LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	Cdt SOMBIE Ismaël	Ministre
2.	SANOU Gaoussou	SG
3.	SOME A. Gustave	DG/ESS MARAH
4.	OUEDRAOGO Hamadé	DGPA/MARAH
5.	DIALLO Hamadou	Chef cabine ministre délégué ressource animal
6.	OUEDRAOGO Oumarou	DCRF/MARAH
7.	SAWADOGO Youssoufou	DCRP/MARAH
8.	ZOUNGRANA Patrice	MJDHRI/DGRI

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT : LE JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
5.	LY Hama	2 ^e Secrétaire
6.	DIALLO Daouda	Membre
7.	SAVADOGO Yacouba	Membre
8.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
9.	TAPSOBA Issaka	Membre
10.	FOFANA Haoua	Membre
11.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
Députés des Commissions générales saisies pour avis		
1.	TUINA Kanibè	CDD
2.	GANSORE Marc Bertin	CAEDS
3.	BARRY Moctar Sidiki	CGSASH

Liste des députés Absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	NASSOURI Daaga	Membre
3.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
4.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	BALBONE Idrissa	Conseiller parlementaire
2	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire
2.	HIEN Prisca	Administrateur parlementaire
	DIRA Yacouba	Administrateur parlementaire
3.	BAMOUNI Y. Abigael	Stagiaire
4.	TRAORE Souleman	Stagiaire
5.	ZONGO Jessica karen	Stagiaire
PERSONNEL RELEVANT DU CABINET DU PALT		
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT